# 

* Datum : 21-11-2011
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2011743167
* Auteur :

Par jugement du 10 novembre 2011, le tribunal de commerce de Namur a déclaré, sur citation, la faillite de M. Massem, Philippe, né à Namur le 1
er juillet 1978, domicilié à 5004 Namur (section Bouge), rue Jean Geuvens 57, exploitant à 5001 Belgrade, avenue Jean Pochet, sous la dénomination « Chez Phil » un débit de boisson, inscrit à la B.C.E. sous le numéro 0880.271.733.
Le même jugement reporte à la date provisoire du 10 novembre 2011 l'époque de la cessation des paiements.
Juge-commissaire : M. Elias, Gérard, juge consulaire.
Curateur : Me Choffray, François-Xavier, chaussée de Dinant 30/A, 5170 Profondeville.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce, rue du Collège 37, dans les trente jours.
Les personnes physiques, qui se sont constituées sûreté personnelle du failli, sont invitées à en faire déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.
Le dépôt du premier procès-verbal de vérification des créances se fera au greffe du tribunal de commerce de Namur le 20 décembre 2011, avant 16 heures, au 2
e étage.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) A.-P. Dehant.